

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-316 du 8 Août 1986

portant nomination de Commissaires
aux Comptes auprès du Conseil National
des Chargeurs du Bénin (CNCB).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU La Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports
entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, Les Sociétés
d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une
prise de participation et fixant leurs modalités de gestion;
- VU Le Décret N° 83-197 du 25 Mai 1983 portant création,
composition, organisation et fonctionnement du Conseil
National des Chargeurs du Bénin ;
- VU Le Décret N° 85-529 du 18 Décembre 1985 portant approbation
des Statuts du Conseil National des Chargeurs du Bénin ;

SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et du
Ministre des Finances et de l'Economie ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 16 Juillet 1986 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Conformément aux dispositions du Statut-type des
Sociétés d'Etat et d'économie mixte régissant la nomination des
Commissaires aux Comptes, sont nommés Commissaires aux Comptes
auprès du Conseil National des Chargeurs du Bénin, les personnes
dont les noms suivent :

- Denis Hinson YOVO, Expert Comptable agréé
- Marius ADJOVI, Chercheur.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

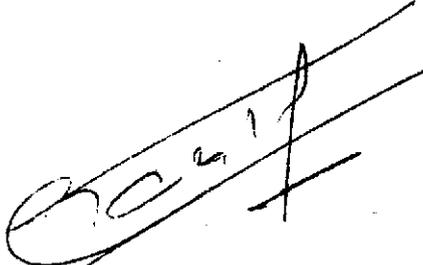
Fait à Cotonou, le 8 AOUT 1986

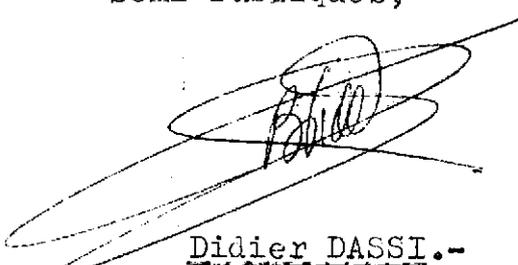
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi-Publiques,


Hospice ANTONIO.-


Didier DASSI.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 2 MJIEPSP-
MFE 4 Autres Ministères 13 CEAP 6 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 3
DOCT-ONEPI 4 GDE CHANC. 6 CCIB 2 UNB-FASJEP 4 BCP-MPS 2 BN 4
DB-DTCP-DI 10 INTERESSES 2 JORPB 1.-